





NOUVELLES DE LA COMMUNE

Septembre 2024

Réunion du conseil municipal du 25 septembre 2024

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- à l'adoption des règles de publicité des actes,
- à la création d'un nouveau tarif de location de la salle des fêtes pour l'association du Qi Gong,
- à la désaffection de l'ancienne école,
- à la validation du bail de location du rez de chaussée de l'ancienne école,
- à la présentation du projet MAM, confirmation du choix du maitre d'oeuvre,
- à la validation de la convention financière pour la construction du groupe scolaire de Schwindratzheim.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaires :

LOHR Marie Thérèse, 85 ans née le 30 juillet 1939 LIENHARDT Marie-Louise, 82 ans née le 30 juillet 1942 LAMIELLE Christel, 88 ans née le 07 août 1936 DE LUCA Mario, 80 ans né le 14 août 1944 BUCCI Brigitte 80 ans née le12 septembre 1944 HOFFMANN Marie, 83 ans née le 16 septembre 1941

Naissances:

PICARD Clément le 24 juin 2024

Nouveaux horaires déchèteries à/c 16/09/2024



*Rendez-vous à prendre en ligne uniquement pour le samedi sur www.payszorn.com

Taxe foncière

Vous avez peut-être déjà reçu le courrier dans la boite aux lettres : les bases servant de calcul à la taxe foncière, appelées aussi valeurs locatives cadastrales, suivent désormais automatiquement l'inflation. En conséquence, pour l'année 2024, elles augmentent de 3,9 %. Et c'est pour tout le monde !

Ces fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le dernier levier fiscal à la main des maires. Cette année la commune de Mutzenhouse a augmenté cette taxe de **1,66%**. (soit 0,48% pour la taxe foncière bâtie, 0,89% pour la taxe foncière non bâtie et 0,29% pour la taxe d'habitaion résidence secondaire)

Fabrique de l'église ?

Chaque paroisse en **Alsace/Moselle**, a comme support juridique concordataire, un conseil de fabrique, qui est chargé d'administrer les biens de chaque paroisse.

Ce sont des **établissements publics**, dotés de la **personnalité juridique de droit public**, chargés de **veiller à l'entretien des édifices cultuels** et d'administrer les biens et **revenus** affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

La fabrique est administrée par un conseil et un bureau.

Le Conseil de fabrique est composé de cinq membres bénévoles. Les conseillers sont pris parmi les personnes majeures, volontaires, domiciliées dans la paroisse. Ils doivent être catholiques.

De plus, sont membres de droit du Conseil :

- le curé ou desservant, qui peut se faire remplacer par un de ses vicaires.
- **le maire** de la commune du siège de la paroisse, qui peut se faire remplacer par un de ses adjoints.

La durée du mandat des conseillers est de **six ans** et le renouvellement se fait par moitié, **tous les trois ans**, par la sortie des membres dont le mandat de 6 ans est achevé.

Les membres restants (y compris les membres de droit) élisent pour 6 ans, au scrutin secret, les remplaçants.

Les membres sortants **peuvent être réélus**. Le décret du 13 janvier 2001 complète l'article 8 du décret du 30 décembre 1809 : « mais nul ne pourra accomplir plus de trois mandats successifs. »

Le Conseil élit au scrutin secret, un président, un secrétaire et un trésorier, qui ne peuvent être pris parmi les membres de droit. Ils sont renouvelés lors de la réunion du premier trimestre de chaque année civile ; ils peuvent être réélus.

Sur demande de l'évêque et après avis du préfet, le ministre de l'Intérieur peut **révoquer un conseil** de fabrique pour défaut de présentation des comptes ou pour toute autre cause grave



Le conseil de fabrique de Mutzenhouse se présente comme suit :

- Wendling Joseph, Président
- Leibenguth Roger, Secrétaire
- Steinmetz-Bornert Nicole, trésorière
- Imbs Freddy, membre
- Wicker Pascal Maire de Mutzenhouse
- Miesch Olivier Curé en charge de la commune

Calendrier scolaire 2024 - 2025

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024			
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024			
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024			
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025			
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025	
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025	
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vacueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

Dates des jours fériés 2025 et 2026

Nom du jour férié	Jours fériés 2025	Jours fériés 2026
Jour de l'An	Mercredi 1 ^{er} janvier 2025	Jeudi 1 ^{er} janvier 2026
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025	Lundi 6 avril 2026
Fête du Travail	Jeudi 1 ^{er} mai 2025	Vendredi 1 ^{er} mai 2026
Victoire 1945	Jeudi 8 mai 2025	Vendredi 8 mai 2026
Ascension	Jeudi 29 mai 2025	Jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025	Lundi 25 mai 2026
Fête nationale	Lundi 14 juillet 2025	Mardi 14 juillet 2026
Assomption	Vendredi 15 août 2025	Samedi 15 août 2026
Toussaint	Samedi 1 ^{er} novembre 2025	Dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Armistice 1918	Mardi 11 novembre 2025	Mercredi 11 novembre 2026
Noël	Jeudi 25 décembre 2025	Vendredi 25 décembre 2026

Jours fériés 2025 et 2026 - Alsace-Moselle

Nom du jour férié	Jours fériés 2025	Jours fériés 2026
Vendredi Saint	Vendredi 18 avril 2025	Vendredi 3 avril 2026
Saint-Étienne	Vendredi 26 décembre 2025	Samedi 26 décembre 2026

La civilité c'est un savoir vivre!

Nous avons la chance à Mutzenhouse de vivre dans un cadre exceptionnel.

Le monde évolue rapidement, assurons-nous que nos habitudes, nos reflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui et le développement durable.

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Il nous appartient de faire que notre commune soit un endroit agréable où il fait bon vivre. Chacun de nous doit y contribuer. Le respect du calme et de la tranquillité est au premier rang des préoccupations des mutzenhousois. Ainsi, la propreté dans les gestes des considérant l'environnement. rues, stationnement correct sont autant d'élément qui permettent de respecter le bien d'autrui et de la commune.

Civilité, exemples :

- Donner la priorité aux piétons, Respecter les zones « non-fumeur », Trier les ordures
- Aider des personnes âgées ou handicapées, Donner son sang, La politesse, Se dévouer pour la collectivité, Le bénévolat.

Incivilité, exemples :

- Les insultes, La rustrerie, Les discriminations raciales, physiques, sexuelles, ...
- La pollution volontaire (jeter des papiers, des mégots par terre...), Fumer dans un lieu public, Se garer sur une place réservée aux handicapés, ...
- Le tapage nocturne, Les tags sur les murs, Les dégradations de biens, ...



Ouverture de la mairie

08h00 12h00 Lundi Jeudi 14h00 18h00

Permanence élus, 1er vendredi du mois de 19h00 à 21h00.

Souvenirs / Ecole primaire 1992

